



# SASKATCHEWAN

## Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030



### Principales conclusions

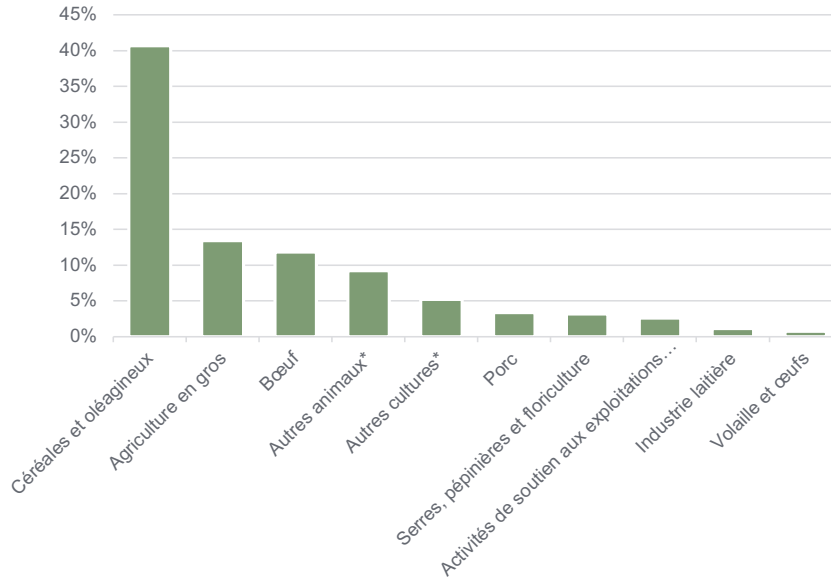
- Plus de la moitié des employeurs agricoles de la Saskatchewan n'ont pas été en mesure d'embaucher tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022, ce qui a entraîné des retards de production et des pertes de ventes.
- Environ 860 travailleurs étrangers étaient employés dans le secteur, ce qui ne représente que 2 % de la main-d'œuvre agricole de la province<sup>1</sup>, bien en deçà de la moyenne nationale, les travailleurs étrangers représentant 17 % de la main-d'œuvre agricole au Canada.<sup>2</sup>
- Plus de 35 % de la main-d'œuvre nationale actuelle devrait partir à la retraite entre 2023 et 2030, ce qui crée un besoin important de nouveaux travailleurs.
- Les problèmes de main-d'œuvre dans la province devraient se poursuivre, la pénurie de main-d'œuvre nationale augmentant de 44 %, pour atteindre plus de 2 300 postes d'ici à 2030.<sup>3</sup>
- Malgré les gains de productivité prévus dans l'industrie des céréales et des oléagineux, le nombre de postes vacants augmentera au cours de la période de prévision, pour atteindre plus de 1 300 postes non pourvus en 2030.
- La forte croissance démographique de la province, en particulier chez les jeunes et les immigrants, pourrait être bénéfique pour le secteur. Il sera essentiel de trouver des moyens d'attirer ces populations vers des carrières dans l'agriculture pour réduire les futures pénuries de main-d'œuvre.

### Effectif actuel

- La Saskatchewan employait 35 100 travailleurs nationaux pendant la saison de pointe en 2022, ce qui représente environ 10 % de la main-d'œuvre agricole nationale au Canada.
- Plus de 40 % des travailleurs agricoles de la province sont employés dans l'industrie des céréales et des oléagineux (graphique 1).
- Le secteur comptait environ 1 450 postes non pourvus pendant la saison de pointe en 2022.<sup>4</sup>
- En Saskatchewan, les industries des céréales et des oléagineux, de la vente en gros et de l'élevage bovin ont des taux de postes vacants inférieurs à ceux des autres industries agricoles, ce qui se traduit par un taux de vacance global plus faible. Le taux de postes vacants estimé pour le secteur était de 4,6 %, ce qui est notamment inférieur aux 7,4 % enregistrés dans l'ensemble du Canada.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Statistique Canada, Tableau : 32-10-0218-01. Cela comprend les travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | <sup>2</sup> Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | <sup>3</sup> La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | <sup>4</sup> Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | <sup>5</sup> Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (données personnalisées); Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

**Graphique 1 : L'industrie des céréales et des oléagineux emploie la majorité des travailleurs.**  
 Part de l'emploi (travailleurs nationaux et étrangers) au sommet, en 2022, en Saskatchewan.



Source : Programme de statistiques sur la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire, Statistique Canada.

\*Les autres cultures sont principalement des cultures mixtes et des cultures de foin. Les autres animaux sont principalement des élevages mixtes et des élevages de chevaux et d'autres équidés.

## Observations de l'Enquête auprès des employeurs

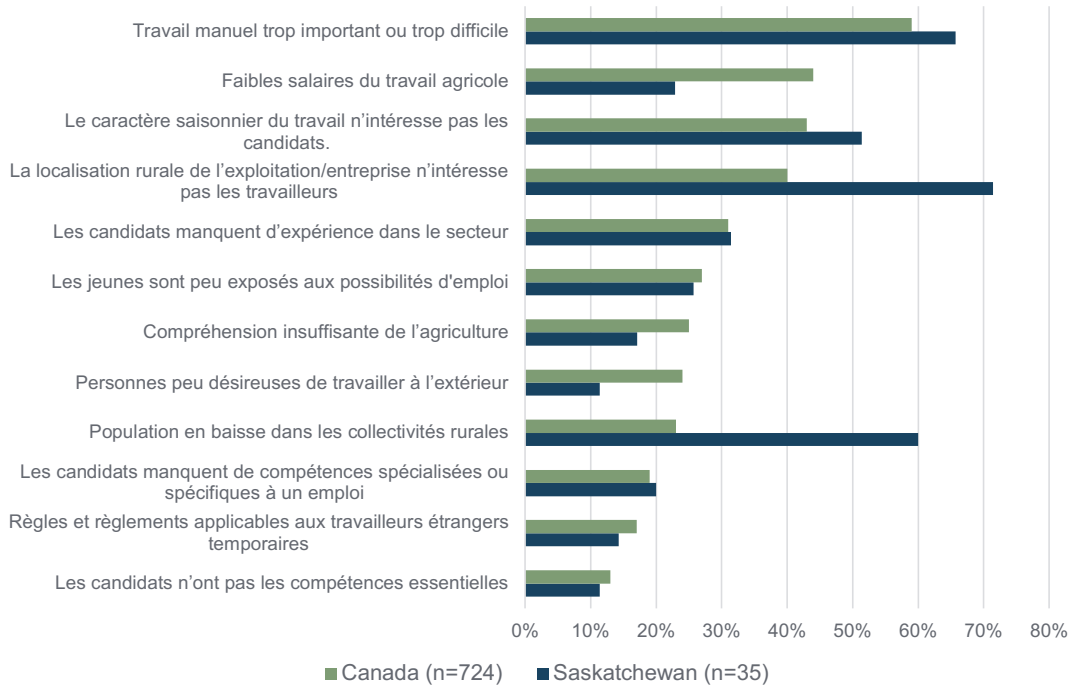
- C'est en Saskatchewan que la proportion d'employeurs incapables de trouver des travailleurs est la plus élevée (53 %), dépassant les 44 % observés dans l'ensemble du Canada.<sup>6</sup>
- En raison de ces pénuries, 35 % des employeurs ont perdu des ventes, 53 % ont annulé des projets d'expansion, 82 % ont retardé la production et 94 % ont fait état d'un stress et d'un nombre d'heures excessifs pour les propriétaires et les autres membres du personnel.<sup>7</sup>
- 60 % des employeurs interrogés ont indiqué que le déclin de la population dans les zones rurales constituait un obstacle important au recrutement en Saskatchewan. À titre de comparaison, seuls 23 % des employeurs au Canada sont confrontés à ce problème (graphique 2).<sup>8</sup>
- En 2022, le taux de roulement volontaire en Saskatchewan était de 13 %, proche de la moyenne nationale de 14 %.<sup>9</sup>
- Les salaires dans l'industrie des céréales et des oléagineux sont plus élevés que dans les autres secteurs de l'agriculture, ce qui fait que les bas salaires sont moins un problème pour les employeurs de la Saskatchewan. En revanche, les longues heures de travail, le travail manuel et la situation en milieu rural sont les principaux défis pour le maintien en poste.

<sup>6</sup> Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=32). | <sup>7</sup> Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=17). | <sup>8</sup> Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=35). | <sup>9</sup> Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat. Le taux de roulement a été calculé par industrie, puis pondéré en fonction de la part de l'industrie par province. Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023.

**Graphique 2 : La situation rurale est le principal obstacle au recrutement.**

Part des employeurs.

Q : Quels sont les cinq principaux facteurs qui rendent plus difficile le recrutement de travailleurs dans votre exploitation agricole?



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.



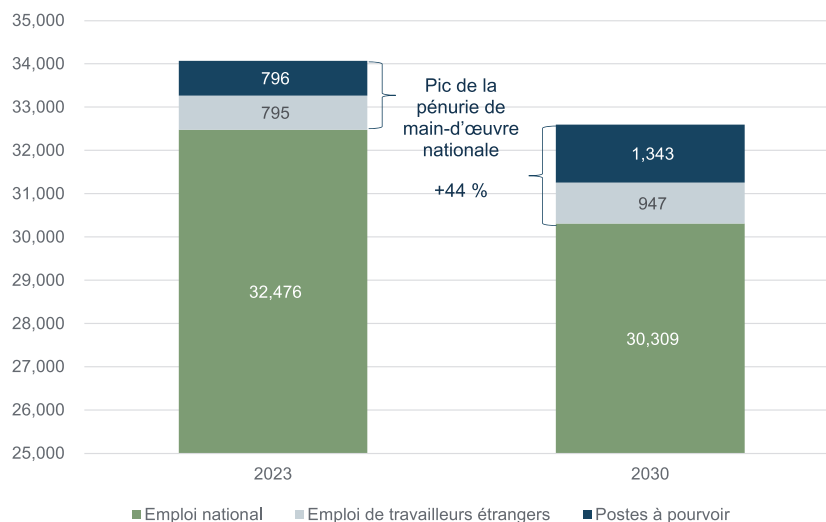


## Prévisions du marché du travail

- À court terme, l'affaiblissement de l'économie et les mauvaises conditions météorologiques limiteront la croissance du secteur agricole, ce qui se traduira par une baisse de la demande de main-d'œuvre et des postes vacants en 2023 par rapport à 2022.
- À long terme, la production constante et les gains de productivité du travail entraîneront une diminution de 4,5 % de la demande de main-d'œuvre, qui passera de 34 000 emplois en 2023 à 32 600 en 2030.
- La diminution de l'offre de main-d'œuvre, principalement due aux départs à la retraite, entraînera une baisse de 7 % de l'emploi national saisonnier maximal dans le secteur entre 2023 et 2030, pour atteindre 30 300 travailleurs.
- En conséquence, la pénurie maximale de main-d'œuvre nationale devrait augmenter de 44 % au cours des 8 prochaines années, de sorte que 2 300 postes ne pourront être pourvus au niveau national en 2030 (graphique 3).
- Le secteur devrait voir 35 % (10 550 travailleurs) de sa main-d'œuvre nationale actuelle partir à la retraite entre 2023 et 2030, et 65 % de ces retraités seront des gestionnaires en agriculture, y compris des propriétaires-exploitants agricoles et des gestionnaires embauchés.
- Au cours des 8 prochaines années, environ 1 900 immigrants et 5 500 jeunes sortant de l'école devraient entrer dans la main-d'œuvre agricole en Saskatchewan.<sup>10</sup>
- Bien que l'emploi des travailleurs étrangers augmentera de 19 % au cours des 8 prochaines années, 1 300 postes devraient rester vacants d'ici à 2030. Plus de 40 % de ces postes vacants seront des postes dans l'industrie des céréales et des oléagineux de la province.

### Graphique 3 : Le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale croît sur la période de prévision.

Nombre de travailleurs requis en saison de pointe en Saskatchewan, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

<sup>10</sup> Les jeunes qui sortent de l'école sont le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail.



## Préparer la main-d'œuvre de demain

- La Saskatchewan connaîtra l'une des plus fortes croissances démographiques par rapport aux autres provinces, en particulier dans la tranche d'âge des 15-24 ans. Ce groupe d'âge devrait augmenter de 13 % entre 2023 et 2030, alors qu'il restera inchangé dans le reste du Canada. L'immigration reste l'un des principaux moteurs de cette croissance.<sup>11</sup>
- Environ 24 % de la population âgée de 15 à 24 ans en Saskatchewan s'identifie comme autochtone, contre seulement 7 % dans l'ensemble du Canada.<sup>12</sup> Cela souligne la nécessité pour le secteur de s'engager auprès des jeunes autochtones de la province.
- La situation rurale de la plupart des exploitations agricoles est un obstacle à l'arrivée de jeunes travailleurs et d'immigrants dans le secteur. Le fait d'aider les travailleurs à s'installer dans les zones rurales et de créer des communautés rurales attrayantes et durables pour les travailleurs et leurs familles pourrait aider à surmonter cet obstacle.

## Définition du secteur agricole

La définition de l'agriculture du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) comprend la production végétale et animale (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125 et 1129), les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et les industries agricoles de vente en gros (SCIAN 4111 et 4183).

## À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude a consisté à modéliser la demande et l'offre de main-d'œuvre par province, par produit et par profession, à mener un sondage auprès de plus de 1 400 parties prenantes du secteur, à organiser cinq groupes de discussion régionaux et à valider les résultats au moyen de webinaires et d'une présentation par un groupe consultatif. Pour plus d'informations sur l'IMT agricole, veuillez consulter le site [www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt](http://www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt).

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse [www.cahrc-ccrha.ca](http://www.cahrc-ccrha.ca).

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.

<sup>11</sup> Statistique Canada; Conference Board du Canada. | <sup>12</sup> Statistique Canada, Tableau : 98-10-0265-01.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

### Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

TÉL : 613.745.7457 | C : [info@cahrc-ccrha.ca](mailto:info@cahrc-ccrha.ca)



Financé en partie par le gouvernement  
du Canada par le biais du programme de  
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur [www.cahrc-ccrha.ca](http://www.cahrc-ccrha.ca) | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Dan Loran](#) | [Farm Food & Care](#) | [Matrichmo](#)